

Inscription en thèse dites à Temps plein (avec financement dédié)

- **Inscription en 4ème année**

- Mise à jour de vos données si nécessaire

Pour la rentrée 2022, exceptionnellement, vous ne passerez pas en commission des dérogations. Vous n'avez pas de document à fournir.

Votre direction de thèse doit motiver son avis pour votre réinscription directement dans ADUM.

- Si vous êtes en cotutelle vous devez établir un avenant à votre convention

- Vous devez-vous assurez que votre parcours de formation est complet

<https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/formations>

- **Inscription en 5ème année et plus**

- Mise à jour de vos données si nécessaire

Votre demande de réinscription doit passer en **commission des dérogations**. Vous devez déposer dans ADUM les documents suivants :

- Plan de votre thèse

- Calendrier d'achèvement de votre thèse

- Parties rédigées (même au brouillon)

- Bibliographie

- Lettre d'engagement de votre part, indiquant la date prévue/envisageable pour votre soutenance

- Lettre d'engagement de votre direction de thèse

Pour les doctorants demandant une **7ème** année, vous devez fournir un Comité de Suivi individuel réalisé en **2022**.

<https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/deroulement-de-la-these/comite-de-suivi-de-these>

Inscription en thèse dites à Temps partiel (sans financement dédié)

- **Inscription en 4ème année**

- Mise à jour de vos données si nécessaire

Vous devez vous assurer que votre parcours de formation est complet

<https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/formations>

- Si vous êtes en cotutelle vous devez établir un avenant à votre convention.

- **Inscription en 5 et 6ème année**

- Mise à jour de vos données si nécessaire

Vous n'avez pas de document à fournir

- **Inscription 7ème année**

Pour la rentrée 2022, exceptionnellement, vous ne passerez pas en commission des dérogations. Vous n'avez pas de document à fournir.

Vous devez déposer un compte-rendu de votre Comité de Suivi Individuel réalisé en **2022**.

<https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/deroulement-de-la-these/comite-de-suivi-de-these>

Votre direction de thèse doit motiver son avis pour votre réinscription directement dans ADUM.

- **Inscription 8ème année et plus**

Votre demande de réinscription doit passer **en commission des dérogations**. Vous devez déposer dans ADUM les documents suivants :

- Plan de votre thèse

- Calendrier prévisionnel d'achèvement de votre thèse

- Parties rédigées (même au brouillon)

- Bibliographie

- Lettre d'engagement de votre part, indiquant la date prévue/envisageable pour votre soutenance

- Lettre d'engagement de votre direction de thèse

Soutenance d'octobre à décembre

Pour les doctorants qui doivent passer en commission des dérogations mais qui vont soutenir avant le **31/12** vous devez me transmettre par mail (edtesc@univ-tlse2.fr) votre dossier de soutenance complet, c'est-à-dire : jury validé par Mme JOLY, date de soutenance fixée, dossier signé par votre direction de thèse et de laboratoire.

Et parallèlement vous devez-vous réinscrire en doctorat via ADUM.

Si vous êtes en cotutelle vous devez vous assurer que votre convention est valide

Vous n'avez pas à produire les documents demandés pour le passage en commission des dérogations. **Mais** vous devez joindre un courrier indiquant que vous allez soutenir avant fin décembre 2022.

- Vous ne devez pas régler la CVEC

- Vous devez faire une demande d'exonération des frais d'inscription. « **Pour soutenance** »

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-des-campus/sante-et-social/droits-dinscription-2021-2022-annulation-exoneration-remboursement>

et la transmettre à affaires_sociales_doctorat@univ-tlse2.fr